

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux actions de formation engagées par le CAUE27, telles que prévues par l'article L 6313-1 du Code du travail.

Elles détaillent les droits et obligations de l'organisme de formation CAUE27 et du bénéficiaire de l'action de formation. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

## CONDITIONS D'ACCUEIL

Inscription et documents contractuels

Toute inscription aux actions de formation du CAUE27 se fait à réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé par le bénéficiaire de l'action de formation. Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le CAUE27 fait parvenir au bénéficiaire de l'action de formation une convention de formation professionnelle. Le bénéficiaire s'engage à la retourner signée au CAUE27 dans les plus brefs délais.

Le CAUE27 envoie par mail au bénéficiaire :

- la convocation, une semaine avant la formation ;
- l'attestation de formation du stagiaire, à l'issue de la formation.

Le bénéficiaire de l'action de formation s'engage à respecter le règlement intérieur des formations du CAUE27.

Accueil, effectifs et programme

Les lieux, dates et horaires des formations sont indiquées sur la convocation de formation. Sauf mention contraire sur le programme, la durée d'une journée de formation est fixée à 7 heures, d'une demi-journée à 4 heures et les repas ne sont pas pris en charge.

Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. Exceptionnellement, le CAUE27 peut être amené à modifier les lieux des formations ou à remplacer un formateur absent par un autre aux compétences équivalentes.

Chaque formation a un effectif minimum et maximum, déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Cet effectif est indiqué sur le programme de la formation.

Le CAUE27 est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis des bénéficiaires de l'action de formation. Il ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement échappant à son contrôle raisonnable.

## CONDITIONS D'AJOURNEMENT, D'ABSENCE ET D'ANNULATION

Ajournement et annulation à l'initiative du CAUE27

Le CAUE27 se réserve la possibilité d'ajourner la formation dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer son bon déroulement. Tout report ou annulation intervient au plus tard une semaine avant la date prévue, sauf en cas de force majeure.

Absence et annulation à l'initiative du bénéficiaire

Le bénéficiaire de la formation a le droit de remplacer un participant absent par un autre, répondant aux mêmes besoins et respectant les pré-requis. La demande doit être adressée par écrit et sera admise jusqu'à l'ouverture de la session de formation.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition d'en faire la demande écrite par mail au moins une semaine avant le jour et l'heure du début de la formation.

En cas d'annulation de la formation par le bénéficiaire moins d'une semaine avant le début de la formation, le CAUE27 se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation de 500 euros nets.

## TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Sauf mentions contraires dans le programme et la convention de formation, les coûts des formations du CAUE27 sont pris en charge sur la taxe d'aménagement que le Conseil départemental de l'Eure reverse au CAUE27.

Dans le cas où les coûts de formation reviennent au bénéficiaire de l'action de formation, les prix sont indiqués en euros et nets. Le règlement est à effectuer à l'inscription au comptant sans escompte, par virement à l'ordre du CAUE27. Le CAUE27 n'applique pas les paiements par subrogation. La facture acquittée sera envoyée par mail à l'issue de la formation.

## CONDITIONS DE COMMUNICATION ET DE JURIDICTION

Communication

Le CAUE27 s'engage à ne communiquer à aucun tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, toutes les informations transmises par le bénéficiaire, sauf dispositions légales l'exigeant.

Le bénéficiaire autorise le CAUE27 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la formation à titre de références de sa participation dans l'ensemble des documents produits par le CAUE27.

Sauf avis contraire exprimé par le bénéficiaire, le CAUE27 se donne la possibilité de photographier certaines étapes significatives de la formation, à des fins d'illustration interne (site internet, rapport d'activité...). Elles ne seront jamais publiées de manière nominative et référencées.

Informatique et libertés

Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercé en faisant une demande par mail au CAUE27.

Propriété intellectuelle

Les supports de la formation sont des œuvres originales et, à ce titre, protégées par des dispositions légales en matière de propriété intellectuelle et de copyright. Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive du CAUE27.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales de vente et tous les rapports entre le CAUE27 et ses bénéficiaires relèvent de la Loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal compétent le plus proche du siège du CAUE27 quel que soit le siège ou la résidence du bénéficiaire de l'action de formation, notwithstanding pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

